

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 26 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars, s'est réuni à la salle des fêtes de Vesly à huis clos sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

Présents : Mme Annie LEFEVRE, M. Laurent LUCAS, M. Jean-Luc CAZE, M. Jean-Louis DANIEL, Madame Marie-Laure DESMEULLES, Mme Gabrielle MOURET, Mme Elisabeth TALBOT, M. Michel COQUILLE, M. Philippe JAQUET, Mme Catherine DE GROOTE, Mme Corinne LAMOTTE, Mme Céline TOUZAN

Absents excusés: M. Jean-Louis LEVERBE donne pouvoir à Jean-Luc CAZE
M. Fabrice MIGNOT donne pouvoir à Laurent LUCAS
M. Alain BARBOT

Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la réunion du 5 février 2021 :

Aucun commentaire.

2. Compte Administratif 2020 :

Madame Le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui relate l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'année 2020.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	514 866,94€	Dépenses	493 358,06€
Recettes	558 786,90€	Recettes	324 370,93€
Compte CCAS dissous	6 619€		
Excédent 2019	243 191,40€	Déficit 2019	210 657,00€
Soit un excédent 2020	293 729,36€	Excédent 2020	41 669,87€

Le Compte Administratif 2020 ressort avec un excédent de fonctionnement de 293 729,36€ et un excédent d'investissement de 41 669,87€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, excepté Madame Le Maire, approuve le Compte Administratif 2020 et décide d'affecter :

- *Au compte 002 : 293 729,36€ pour financer le fonctionnement*
- *Au compte 001 : 41 669,87€ pour financer l'investissement*

3. Compte de Gestion 2020:

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2020 dressé par Madame Le Percepteur dont il ressort un excédent de fonctionnement de 293 729,36€ et un excédent d'investissement de 41 669,87€.

4. Budget Primitif 2021 :

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2021 qui a été préparé en Commission de Budget. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 774 229€

Investissement : 365 381€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 présenté par Madame Le Maire.

5. Vote des taux communaux :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de cette année, le taux du foncier bâti départemental est transféré aux communes. Le taux de la taxe foncière bâtie communale de référence comprend désormais le taux de la commune 2020 + le taux départemental. Au vu du compte administratif 2020, de par ses excédents et du budget 2021 approuvé, Madame Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour la 14^{ème} année consécutive, soit : 18,31% pour le foncier bâti et 41,97% pour le foncier non bâti.

Afin d'informer les habitants de cette modification, un courrier sera distribué en Septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâtie) : 18,31 (part communale) + 20,24% (part départementale) =38,55%

Taxe foncière non bâtie 41,97%

6. Vote des subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- *Comité des fêtes : 5000€*
- *Vesly Tennis : 350€*
- *L'A.S Vesly (Club de football de Vesly) : 4500€*
- *L'Association Lou- Margot : 250€*

7. Questions orales :

Michel Coquille fait remarquer que l'entrée du village, côté des Thilliers du Calvaire à la pancarte Vesly, n'est pas entretenue alors qu'elle était prévue au contrat annuel d'Eden Plants.

Madame Le Maire,
Annie LEFEVRE